

Programme de consolidation et de réexamen des tâches de la Confédération 2014

Monsieur le président,

Nous vous remercions de vos différents courriers au sujet de la consultation relative au programme de consolidation et de réexamen des tâches de la Confédération 2014.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois approuve le projet de prise de position préparé par le secrétariat de la CdC (version du 16 novembre 2012).

Bien que l'adoption de la position des cantons ne permette pas de proposer des amendements au projet de position des cantons, nous souhaitons tout de même apporter des compléments dans les domaines suivants:

Mesures concernant le domaine des migrations (2.2)

Il convient de prendre également en considération les coûts indirects, à charge des cantons, engendrés par la politique d'asile, en particulier les coûts liés à la sécurité, aux interventions de police, aux conséquences des infractions commises et aux mesures de détention.

S'agissant du changement de pratique dans le domaine des demandes multiples selon l'accord de Dublin, il faut relever que si les coûts d'aide sociale devraient diminuer, cette réduction s'opérera aux dépens d'une augmentation de l'aide d'urgence, phénomène qui doit être assimilé à un transfert de charges vers les cantons.

Mesures concernant l'armée (2.3) :

Pour les mesures d'économies à réaliser sur les infrastructures immobilières de l'armée, nous souhaitons qu'une réserve de principe soit émise dans l'attente de précisions complémentaires du Conseil fédéral et décisions du Parlement, notamment en ce qui concerne l'effectif de l'armée.

Réductions des dépenses concernant les universités (2.4) :

La formulation « les gouvernements prennent acte avec étonnement du fait que les contributions de base de la Confédération de l'ordre de CHF 7,7 millions de francs prévues dans le CPR 2014 pour l'année 2016 sont moins élevées que celles prévues dans le message FRI 2013 – 2016 » n'est pas correcte. La phrase devrait être rédigée de la manière suivante : *les gouvernements prennent acte avec étonnement du fait que la réduction prévue en 2016 (7,7 millions) engendre une contribution totale de la Confédération moins élevée que prévue dans le message FRI proposé par le Conseil fédéral.*

Nous rappelons que les parlementaires fédéraux viennent d'octroyer une augmentation de 54 millions de francs aux Universités après des discussions nourries. Mais il est important de rappeler que ces 54 millions ne sont pas une augmentation mais un rattrapage relatif à la croissance passée et qu'elle a pour but de combler notamment la déficience de nos hautes écoles en matière de corps professoral et d'encadrement, deux éléments essentiels à leur compétitivité.

Mesures concernant le domaine de l'agriculture (2.5) :

Les mesures proposées auront une incidence économique négative non négligeable pour le monde agricole, alors que ce secteur connaît déjà de nombreuses difficultés. De plus, ces mesures interviennent alors que le débat parlementaire sur la politique agricole 2014 – 2017 est encore en cours et que ces mesures devraient prendre effet, simultanément avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 de la PA 2014 – 2017, ce qui pourrait en compromettre le résultat.

Fixation de priorités et gains d'efficience dans le domaine du trafic ferroviaire (2.6) :

Concernant l'analyse du transfert sur la route du transport régional de voyageur, il faut également tenir compte de la problématique des surcharges du réseau aux heures de pointe, ainsi que des problèmes de gabarit routier, ce qui rend encore plus aléatoire et inefficace un tel transfert.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce document, nous vous prions d'accepter, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 28 novembre 2012

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
P. GNAEGI

La chancelière,
S. DESPLAND